



Brèves

DANS **BULLETIN ERSUMA DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2022/10 N° 62**, PAGES 16 À 17
ÉDITIONS **ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)**

Date de mise en ligne : 06/01/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-bulletin-ersuma-de-pratique-professionnelle-2022-10-page-16?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

BRÈVES

ACTUALITÉS

La seconde session ordinaire du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) au titre de l'année 2022 s'est déroulée les 12 et 13 novembre 2022 dans la salle Victory du Park Inn Hotel by Radisson Kigali. C'est la première fois que cette instance dirigeante de l'Institution se tient hors du Bénin, pays siège de l'ERSUMA. Elle a connu la participation effective des conseillers des États parties de l'OHADA ci-après : Bénin, Cameroun, Centrafrique et Gabon ainsi que des directions et services techniques de l'ERSUMA. Pour rappel, le Conseil d'Établissement de l'ERSUMA est chargé d'évaluer le niveau scientifique de l'Institution et d'assurer le contrôle des formations dispensées. À ce titre, il est habilité à faire des propositions d'amélioration du fonctionnement de l'Institution.

CONFÉRENCES & FORMATIONS RÉALISÉES (OCTOBRE 2022)

La conférence internationale ERS2022-CM sur le thème : « **Le Tribunal de Commerce : organisation et compétence d'attribution dans l'espace OHADA** », respectivement prévu par visioconférence le 07 octobre et en bimodal à Moroni le 08 octobre 2022 ont été reportées. Il en est de même pour la formation ERS2022-F8 sur le thème : « **Gestion stratégique de la saisie immobilière et de la saisie attribution de créances** », prévue en bimodal à Brazzaville (Congo) du 17 au 21 octobre 2022.

► Conférence internationale par visioconférence Zoom

- ERS2022-C7 - Conférence Internationale sur le thème : « **L'OHADA et les communautés économiques régionales : champs d'intervention et méthodes d'intégration** », le 07 octobre 2022, avec 72 auditeurs.

► Formation en présentiel à Moroni (Congo)

- ERS2022-FM1- Formation sur le thème : « **Les MARD : enjeux et opportunités pour les entreprises** », du 03 au 05 octobre 2022 (Subvention PACI- Banque Mondiale) avec 44 auditeurs.
- ERS2022-FM2 - Formation sur le thème : « **Pratique du recouvrement de créances et des voies d'exécution** », du 03 au 05 octobre 2022 avec 11 auditeurs.
- ERS2022-FM3 - Formation sur le thème : « **Opérations spécifiques du SYSCOHADA révisé** », du 05 au 07 octobre 2022 avec 07 auditeurs.
- ERS2022-FM4 - Formation sur le thème : « **Créer, structurer et gérer une société coopérative OHADA** », les 10 et 11 octobre 2022 avec 10 auditeurs.
- ERS2022-FM5 - Formation sur le thème : « **Techniques d'élaboration des états financiers de synthèse du SYSCOHADA révisé** », les 03 et 04 octobre 2022 avec 18 auditeurs.
- ERS2022-FM6 - Formation sur le thème : « **Pratique des Sûretés mobilières et immobilières** », les 06 et 07 octobre 2022 avec 15 auditeurs.

Le catalogue des formations et conférences virtuelles 2022 est publié sur le site officiel de l'OHADA www.ohada.org.

Il peut être consulté à partir du lien ci-dessous :

<https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2022/02/Catalogue-Formations-ERSUMA-2022.pdf>

Pour des détails, écrire à : ersuma@ohada.org ou appeler le +229 97 97 05 37

PROCHAINE MANIFESTATION SCIENTIFIQUE (NOVEMBRE 2022)

La 2ème édition du Forum International des Professionnels du Droit et du chiffre (FIPROD) se déroulera au Park Inn Hotel By Radisson Kigali du 16 au 19 novembre 2022 sur le thème : « **Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique** ».

Le catalogue des formations et conférences virtuelles 2022 est publié sur le site officiel de l'OHADA www.ohada.org.

Il peut être consulté à partir du lien ci-dessous :

<https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2022/02/Catalogue-Formations-ERSUMA-2022.pdf>

Pour des détails, écrire à : ersuma@ohada.org ou appeler le +229 97 97 05 37

RECHERCHE

PUBLICATION DU N°16 DE LA REVUE DE L'ERSUMA

Le numéro 16 de la Revue de l'ERSUMA est désormais disponible en format papier et numérique.

Prix à l'unité : 10.000 francs CFA.

Prix sur abonnement (02 numéros) : 17.000 francs CFA.

Pour tout abonnement ou envoi de contribution à la Revue, veuillez écrire à : ERSUMA 02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin ou ersuma@ohada.org

APPELS À CONTRIBUTIONS :

« Prochains numéros du Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle 2020 ». Délai de soumission : au plus tard le 15 de chaque mois.

DOCUMENTATION (NOUVEAUTÉS)

- Le contentieux sociétaire en droit OHADA / DIOUF Mounetaga
- Recueil de jurisprudence 2019 / FOTSO Emmanuel Douglas
- Actualité Trimestrielle de Droit des Affaires (ATDA) – périodique FOTSO Emmanuel Douglas
- Guide pratique de médiation OHADA / DOGUE Karel Osiris Coffi
- La médiation en droit OHADA/KITIO Édouard
- La place des associés minoritaires dans la gouvernance des entreprises en droit OHADA / MUBERANKIKO Gervais
- Le règlement de procédure de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA et ses textes d'application : commenté article par article / WAMBO Jérémie

LIBRAIRIE (NOUVEAUTÉS)

- Le contentieux sociétaire en droit OHADA / DIOUF Mounetaga (25 000 FCFA)
- Recueil de jurisprudence 2019 / FOTSO Emmanuel Douglas (35 000 FCFA)
- Actualité Trimestrielle de Droit des Affaires (ATDA) – périodique FOTSO Emmanuel Douglas (10 000 FCFA)
- Le règlement de procédure de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA et ses textes d'application : commenté article par article / WAMBO Jérémie (20 000 FCFA)
- Guide pratique de gestion du Registre du Commerce et du Crédit mobilier (RCCM) et du Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP)/ LENDONGO Paul et AYATE Kossi / Les Éditions de l'ERSUMA, 2020 (20.000 FCFA)
- Guide pratique de médiation OHADA / DOGUE Karel Osiris Coffi (15 000 FCFA)
- La médiation en droit OHADA/KITIO Édouard (20.000 FCFA)
- La place des associés minoritaires dans la gouvernance des entreprises en droit OHADA / MUBERANKIKO Gervais (20 000 FCFA)
- Justice et intégration : Mélanges en l'honneur du Professeur Ndiaye DIOUF, Tome 1 : justice / Les Édition du CREDIJ et les Éditions de l'ERSUMA (39 000 FCFA)
- Justice et intégration : Mélanges en l'honneur du Professeur Ndiaye DIOUF, Tome 2 : intégration / Les Édition du CREDIJ et les Éditions de l'ERSUMA (39 000 FCFA)
- Analyse critique de l'effectivité du droit OHADA du recouvrement des créances/ZERBO Alain G. (22.500 FCFA)
- Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS, tome 1/ NDENE Martin Dieudonné (35.000 FCFA)
- Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS, tome 2/ NDENE Martin Dieudonné (35.000 FCFA)
- Les délais en procédure pénale camerounaise : Entre célérité et droit à un procès équitable/KITIO Édouard (15.000 FCFA)

BRÈVES

LE COIN DU JURILINGUISTE

LE COIN DU JURILINGUISTE ANGLAIS

o La ZLECAF (Zone de Libre Échange Continentale Africaine) & l'OHADA / The AfCFTA (African Continental Free Trade Area) & OHADA

OHADA law has been equipped, for a while now, with a new tool for alternative dispute resolution. This is the Uniform Act on Mediation ("AUM") adopted on the 27th of November 2017. The purpose of this act is not only to promote the practice of mediation alongside arbitration, which is already well entrenched in OHADA law, but also, and above all, to provide a secure legal framework for those who would like to use this practice.

Mediation is therefore an alternative that parties may resort to in order to settle their disputes amicably while safeguarding their business relations. It is defined in Article 1 of the Uniform Act on Mediation ("AUM") as "any process, however designated, in which the parties request a third party to assist them in reaching an amicable settlement of a dispute, a conflictual relationship or a disagreement (hereinafter the "dispute") stemming from a legal, contractual or other relationship involving natural or legal persons, including public entities or States".

Par **Nana APOU, Juriste Traducteur Interprète anglais**

LE COIN DU JURILINGUISTE PORTUGAIS

o LA ZLECAF (ZONE DE LIBRE ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE) & L'OHADA / A ZLECAF (ZONA DE LIVRE COMÉRCIO CONTINENTAL AFRICANA) & OHADA

Criada em 2018 e operacionalizada em Janeiro de 2021, a ZLECAF, cuja sede se encontra actualmente em Accra, capital do Gana, reúne actualmente 54 dos 55 Estados africanos em torno de um grande objectivo que consiste em abordar a ambição de facilitar o comércio intra-africano. Pela completa remoção de barreiras tarifárias e não tarifárias entre os países membros. Ela parte do postulado da livre circulação de pessoas, capitais, bens e serviços no espaço continental representando mais de 1,2 mil milhões de consumidores, sem quotas ou direitos aduaneiros (quota free duty free) de forma a aprofundar a integração económica do continente africano. Este objectivo de promover e realizar o desenvolvimento socioeconómico vai ao encontro, de certa forma, da ambição panafricana de integração jurídica com vista ao desenvolvimento da economia africana prosseguida pela OHADA

Par **Joao Carlos FERNANDES NEBONGO, Juriste Traducteur Interprète Portugais / Magistrat**

LE COIN DU JURILINGUISTE ESPAGNOL

o La ZLECAF (Zone de Libre Échange Continentale Africaine) & l'OHADA / La ZLECAF (Zona de Libre Comercio Continental Africana) & la OHADA

Creada en 2018 y puesta en marcha en enero de 2021, la ZLECAF, cuya sede se encuentra actualmente en Accra, capital de Ghana, agrupa actualmente a 54 de los 55 Estados africanos en torno a un objetivo principal que consiste en aumentar la ambición de facilitar el comercio intra-africano mediante la eliminación total de las barreras arancelarias y no arancelarias entre los países miembros. Parte de la premisa de la libre circulación de personas, capitales, bienes y servicios en el espacio continental que representan más de 1.200 millones de consumidores, sin cuotas ni aranceles (Quota free duty free) para profundizar la integración económica del continente africano. Este objetivo de promover y realizar el desarrollo socioeconómico coincide, en cierto modo, con la ambición panafricana de integración jurídica para el desarrollo de la economía africana que prosigue la OHADA.

Felipe Arnold EDJELA, Juriste Traducteur Interprète espagnol / Conseil Juridique et fiscal